



No de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS, L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 21 NOVEMBRE 2016, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSE.**

Sont présents : Mesdames Louise Thouin et Parise Cormier et messieurs Léopold Michel, Réjean Morency, Robert Paquet et Robert Pilote.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Absent avec motivation : Monsieur Mark Cardwell.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Ouverture de la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #16-317  
Avis de convocation

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. #16-318  
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur le PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #15-674;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 15 novembre 2016, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommendations CCU
68, rue du Renard	Construction unifamiliale isolée	16-173
246, rue Notre-Dame	Agrandissement	16-174
91, rue des Marguerites	Construction unifamiliale isolée	16-176
62, rue Giguère	Rénovation	16-177

Rés. #16-319  
Permis PIIA - Lot 529-96

Attendu la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 529-96;

Attendu que la zone M-115 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;



No de résolution  
ou annotation

Attendu que des plans ont été déposés;

Attendu qu'une liste de matériaux et couleurs a été déposée;

Attendu que le bâtiment projeté ne s'intègre pas de façon harmonieuse avec les bâtiments ancestraux voisins;

Attendu que des modifications sont requises à la volumétrie, à l'architecture et à l'implantation du bâtiment;

Attendu que la demande ne rencontre pas les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 15 novembre 2016, un avis défavorable a été émis pour cette demande de permis;

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal refuse la demande de construction d'une résidence unifamiliale isolée située sur le lot 529-96.

Fin de la  
séance

Levée de la séance à 19 heures 03.

Parise Cormier, maire

Martin Leith, secrétaire-trésorier